

Obligation de travaux ?

Par **lunatic44**, le 11/07/2020 à 15:56

Bonjour, ma mère après avoir vendu sa maison, a été attaquée en justice par le nouveau propriétaire suite à une non-conformité de neutralisation de la cuve à fioul.

Malgré des tentatives d'arrangement à l'amiable, elle a été condamnée et a dû verser une certaine somme pour le nouveau propriétaire réalise cette neutralisation, hors, a priori plus d'un an après, cette neutralisation n'a pas été effectuée.. Est-il légal de récupérer de l'argent pour un travail et de ne pas l'effectuer ?

Merci pour vos éclairages

Par **youris**, le 11/07/2020 à 17:39

bonjour,

votre mère a été condamnée à payer une certaine somme à titre sans doute de dommages et intérêts à son acquéreur mais je ne pense pas que le jugement oblige l'acquéreur à faire les travaux dans un délai prescrit..

l'argent versé par votre mère n'était pas destiné à faire les travaux mais étaient des dommages et intérêts.

salutations

Par **lunatic44**, le 19/07/2020 à 17:28

Merci (désolé du retard pour la réponse), effectivement il faut que je vérifie cela...